

**Direction Commande publique**

**OBJET : CONCLUSION D'UN AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE ' FOURNITURES DE PRODUITS D'ENTRETIEN, D'HYGIÈNE ET DE PETITS MATÉRIELS ' N° F1804 - LOT N°6 - PRODUITS POUR LA VOIRIE**

La Maire de la Commune d'Annonay,

Vu l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération n°204.2017 du 10 juillet 2017 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Vu la décision n° DM-2019-01 en date du 03 janvier 2019 relatif à la conclusion du présent marché,

Considérant qu'il convient de supprimer un article non adapté aux besoins des services techniques dans le cadre du présent marché et d'ajouter un produit équivalent au bordereau des prix unitaires,

**DECIDE**

**Article 1**

La conclusion d'un avenant n°1 au marché « fournitures de produits d'entretien, d'hygiène et de petits matériels » avec la société HAUTE PERFORMANCE CHIMIE SAS sise Zac des Espalits - 42610 ROMAIN LE PUY (ajout d'un savon crème microbilles en lieu et place de la pâte lavante).

Le montant maximum annuel des bons de commandes relatif à ce lot reste inchangé, soit 16 800,00 euros TTC.

**Article 2**

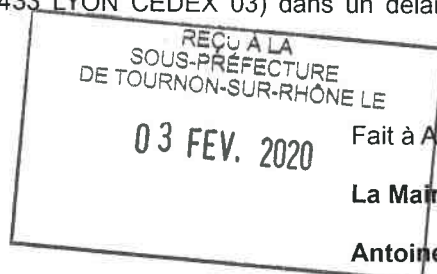
La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal et notifiée à la société désignée ci-dessus.

**Article 3**

Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

**Article 4**

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous-Préfecture de Tournon le /2020 et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



Fait à Annonay, le

La Maire

Antoinette SCHERER

